

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1989 B 00542 Numéro SIREN : 350 863 965 Nom ou dénomination : A2I

Ce dépôt a été enregistré le 06/05/2021 sous le numéro de dépôt 6877

A2I

Société par actions simplifiée
Au capital de 7.622,45 €
Siège social : 16, rue de la Croix aux Potiers
35131 CHARTRE DE BRETAGNE
350.863.965 RCS RENNES
(la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 MARS 2021**

[...]

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, prenant acte que le commissaire aux comptes titulaire, le cabinet Claude Baton, domicilié à Saint Grégoire (35760) – 8 rue de Belle Ile a fait part de sa démission, :

- constate, conformément à l'article L.823-1, I alinéa 2 du Code de commerce, que le commissaire aux comptes suppléant, le cabinet LEXIA CONSEIL, domicilié à SAINT GREGOIRE (35760) – Parc Edonia Bât. P 1 rue de la Terre Adélie, est appelé à remplacer le cabinet Claude Baton, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur,

- et décide de nommer en remplacement du commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Pierre-Emmanuel DEVY, domicilié à SAINT GREGOIRE (35760) – Parc Edonia Bât. P, 1 rue de la Terre Adélie, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

En outre, et conformément aux dispositions de l'article L. 823-1 du Code de commerce, l'assemblée générale prend acte que les commissaires aux comptes titulaire et suppléant ainsi nommés n'ont vérifié aucune opération d'apport ou de fusion de la Société au cours des deux derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales consécutives.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[...]

Pour extrait certifié conforme

Monsieur Yvan ROGER
Président

